



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

Projet de service
2024-2026
DIR
NORD-OUEST

Décarboner les activités

Préserver l'environnement

Transition énergétique

Nouvelles mobilités

Sécurité / Prévention

Qualité de vie et des conditions de travail

Projet de service 2024-26

Direction interdépartementale des Routes Nord-Ouest

Décarbonation de nos activités

objectif 1-0

Développer la connaissance des émissions GES de la DIR Nord-Ouest

3

objectif 1-1

Décarboner les projets routiers (entretien, modernisation, investissement) : les études, les travaux et l'exploitation

4

objectif 1-2

Décarboner l'exploitation routière et l'entretien courant

6

objectif 1-3

Communiquer sur la décarbonation de nos activités

8

Limiter l'impact de nos activités sur les milieux traversés

objectif 2-1

Préservation de la biodiversité, rétablissement des continuités écologiques

9

objectif 2-2

Diminution des nuisances sonores aux abords de notre réseau

11

objectif 2-3

Amélioration de la qualité de l'eau et préservation de la ressource

13

Agir en faveur de la transition énergétique

objectif 3-1

Réduire nos consommations énergétiques

16

objectif 3-2

Accompagner le développement des mobilités électriques

18

objectif 3-3

Contribuer à la production d'énergie renouvelable dans le mix énergétique national

20

Accompagner les nouvelles mobilités

objectif 4-1

Intégrer la compétence « nouvelles mobilités » au sein de la DIR Nord-Ouest

22

objectif 4-2

Améliorer notre connaissance des enjeux, des acteurs et des porteurs de projet

23

objectif 4-3

Développer la connaissance des points noirs mobilité

24

Rendre chacun et chacune acteur de sa sécurité et de celle des autres

objectif 5-1

Intervenir sur le réseau uniquement lorsque cela est nécessaire afin de préserver la sécurité des personnels

25

objectif 5-2

Optimiser la signalisation temporaire afin de tenter d'atteindre le zéro défaut

26

objectif 5-3

Réduire les accidents de la circulation

27

objectif 5-4

Structurer un plan de formation interne

28

Favoriser la QVTCT

objectif 6-1

Accompagner les cadres dans leur action quotidienne

29

objectif 6-2

Renforcer la cohésion des agents

31

objectif 6-3

Améliorer l'organisation du travail

32

objectif 6-4

Contribuer à une meilleure qualité de vie au travail

33

objectif 6-5

Développer la reconnaissance du travail des agents

34



Composition des groupes de travail

GT1 **Animatrice** : Hélène Le Maître / **Contributeurs** : Eric Bogaert, Patrice Michel, Nelson Gonçalves, Fauzi Ben Sethoum, Flavien Mousset, Christiane Jodet.

GT2 **Animateur** : Eric Bogaert / **Contributeurs** : Sébastien Colombo, Camille Bazille, Gaëlle Benoît, Marion Scabello, Hélène Buhot.

GT3 **Animateur** : Stéphane Sanchez / **Contributeurs** : Hélène Buhot, Flavien Mousset, Sébastien Lorin, Luc Penard, Pierre Vedel et Franck Malbet.

GT4 **Animatrice** : Ophélie Mottier / **Contributeurs** : Sarah Devimeux, Pierre Vedel, David Nzussing, Marc Pustelnik, Camille Bazile, Yohan Lovancourt, Jean-Claude Ducoroy, Natacha Duval, Sylvain Renaud.

GT5 **Animateur** : Benoît Hauchecorne / **Contributeurs** : Philippe Leconte, Ludovic Join, Sébastien Boittelle, Franck Gouel, Pascal Stevenot, Sylvain Fraboulet, Chistian Fleury, Sébastien Hardy.

GT6 **Animateur** : Franck Gouel / **Contributeurs** : Sophie Le Fort, Ophélie Mottier, Marc Pustelnik, Camille Bazile, Valérie Stevenot, Jérôme Guérin, Christophe Corbet.

DIAGNOSTIC

État des lieux actuel : peu de critères environnementaux dans les marchés DIR Nord-Ouest, aucun sur les GES PNAD : en 2025, 100 % des marchés avec au moins une considération environnementale (pas obligatoirement GES).

Bilan carbone de nos activités (mis à part le bilan carbone de la DIR Nord-Ouest qui excluait l'entretien du patrimoine) non connu ce qui ne permet pas de mesurer le gain attendu/observé et donc de mieux le valoriser pour l'analyse des offres.

Cibles

Définir un taux d'intégration d'un critère GES dans les marchés de travaux
Définir une méthode de bilan GES de la DIR Nord-Ouest en lien avec les autres DIR.

Liste des actions

1 – Faire un bilan de l'activité GES de la DIR, hors prestations externalisées

2 – Pour les opérations du CG, demander un bilan GES aux entreprises

3 – Développer des indicateurs à court, moyen et long termes constituant un thermomètre de nos activités

Points de vigilance

Qualité du bilan à vérifier, méthode à cadrer (périmètre et niveau de précision et pertinence des facteurs d'émission utilisés), comparabilité par an ou avec d'autres DIR (si c'est un objectif) à assurer

Capitalisation à assurer, compétences à acquérir pour vérifier la qualité, méthode à cadrer, suivi en phase DET à assurer

Moyens

Planning général :

Action 2 (contrat de gestion) :

- **2024** : Revue bibliographique des pratiques et méthodes.
- **2025** : Faire une analyse des méthodes de bilan des émissions de GES en vue de cadrer les méthodes de calcul d'émissions de GES demandées aux entreprises dans le cadre des DCE.
- **2024/2025** (contrat de gestion) : Faire un bilan carbone de référence par type de projet qui pourra servir ensuite pour mesurer puis valoriser le gain apporté par une proposition d'adaptation ; identifier les principaux contributeurs « carbone » de chaque activité et afficher un objectif chiffré de réduction atteignable.
- **2025** : Intégrer une demande de calcul du bilan des émissions de GES (offre + DOE ?), En faire le suivi puis l'analyser pour quelques projets.
- **2026** : Généraliser la demande de bilan d'émissions de GES et capitaliser sur les résultats en vue de définir un critère.

Freins

Temps passés en études et travaux plus longs, compétences actuellement réduites sur ces sujets, risque juridique sur les marchés de travaux si les outils ne sont pas suffisamment maîtrisés marchés à bons de commande difficilement modifiables pendant les 4 ans de leur exécution

Leviers

N.C.

Évaluation

Indicateurs quantitatifs

Bilan GES de qualité réalisé et mis à jour

Indicateurs qualitatifs

Niveau de connaissance des émissions de GES dans les projets

DIAGNOSTIC

État des lieux actuel :

Pas d'objectifs particuliers visant à un dépassement des pratiques et règles de l'art habituelles en matière de décarbonation donc peu de valorisation et d'ambition des alternatives permettant de réduire le bilan GES des projets et activités.

Peu d'expérimentations menées sur les alternatives bas carbone ce qui est un frein à l'évolution des pratiques ensuite Peu de critères environnementaux dans les marchés DIR Nord-Ouest, aucun sur les GES PNAD : en 2025, 100 % des marchés avec au moins 1 considération environnementale (pas obligatoirement GES)

Parmi les expérimentations menées : chantier A84 structures inverses, plusieurs expérimentations de produits innovants, les améliorations de nos bâtiments et de nos ouvrages, la rénovation de la flotte de véhicules....

Expérimentations antérieures rien à la DIR Nord-Ouest mais des expérimentations ont été faites par d'autres DIR (ex. DIRIF, DIRA) et DREAL (Hauts-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes), beaucoup d'actions projetées en termes de doctrine, d'expérience et d'innovation (cf. TEDET, GT suivis par le SPT) peu d'échanges internes DIR Nord-Ouest sur le sujet voire pas du tout Interaction sur les différents services GT nationaux existants (voir présentation TEDET au réseau SPT) mais pas de diffusion interne DIR Nord-Ouest Partenariats existants pacte d'engagement de l'IDRRIM signé au niveau national et l'APAQ, la FRTP, Syntec, au niveau local.

Cibles

Définir un taux d'intégration d'un critère GES dans les marchés de travaux. Définir une méthode de prise en compte des GES dans les marchés définir un taux moyen d'agrégats recyclés, 80 % d'enrobés à T° abaissée d'ici la fin du projet de service sur les sections où cela est réalisable. Au moins un chantier avec des matériaux alternatifs au moins un chantier avec des produits à base d'émulsion. Niveau moyen de connaissance des émissions de GES.

Liste des actions

Action 0 : monter en compétence sur la décarbonation des projets

Action 1 : (grands projets) Participer à l'expérimentation sur la décarbonation des projets (suivi des émissions de GES en phase travaux) ; améliorer la connaissance des matériaux du site (dont offre autour des chantiers) et des déchets générés ;

Action 2 : définir des objectifs d'augmentation des taux d'agrégats recyclés et l'utilisation des enrobés à température abaissée sur les projets sous MOA DIR Nord-Ouest

Par exemple : proposer un minimum qui soit celui de la circulaire et un maximum technique et ouvrir à variante au delà Fixer des objectifs en matière de terrassements (produits biosourcés, matériaux alternatifs) et sur le béton « bas carbone »

Action 3 : parmi les critères environnementaux des DCE, ouvrir à variante quand c'est opportun sur les techniques/matériaux moins carbonés et intégrer un critère relatif au bilan des émissions de GES des travaux évalué via un écocompareur puis réaliser son suivi en phase travaux.

Action 4 : mettre en place des actions innovantes /expérimentations (matériaux biosourcés, béton, etc.)

Points de vigilance

Réaliser une veille technique, participer aux travaux nationaux pilotés par TEDET et échanger avec les autres DIR, suivre des formations sur les outils et méthodes, faire du sourcing sur les matériaux et techniques de décarbonation, mettre en place un réseau technique interne sur le sujet

Besoin d'AMO Cerema, à intégrer dans l'expérimentation DGITM - besoin de montée en compétence pour assurer en lien avec le Cerema le suivi du bilan carbone en phase travaux - pas d'ETP en plus pour ces missions supplémentaires

Disponibilité des agrégats - veille technologique - GT à monter sur le sujet en lien avec les autres DIR et DREAL

Points de vigilance : - cadrage de la méthode (et des outils) à faire en lien avec le Cerema et les retours d'expérience des autres DIR pour permettre la comparaison des offres - besoin de sourcing en amont (connaître et chiffrer les gains des leviers principaux, les techniques possibles, etc) - besoin de montée en compétence pour assurer en lien avec le Cerema le suivi du bilan carbone en phase travaux

- en amont : participation aux GT nationaux, utilisation des RETEX existants, sourcing à faire

Planning général :

2024 : montée en compétences : participation aux GT nationaux, suivi de formations, discussion avec les autres DIR/DREAL, connaître les principaux leviers et potentiels de réduction des émissions de GES de nos projets

2025 : lancement des expérimentations (ouvertures à variantes sur quelques projets, suivi de bilans GES) puis RETEX

2026 ou 2027 : mise en œuvre plus large réseau interne à mettre en place sur la décarbonation des projets dès **2024**

Action 0 :

- se former via entre autres la formation éco-conception et réduction de l'impact environnemental des chaussées (**2024** et années suivantes) et la formation qualifiante chaussée
- suivi des retex des autres services routiers (dont le contournement de Roissy et la rocade de Bordeaux (enrobés tièdes + fort taux de recyclage d'agrégats) ; avec DIRA et Dirif notamment - participer/se tenir informé des travaux pilotés par TEDET sur le sujet (SPT + SIR)
- prendre contact avec FRTP ou FNTP pour voir ce qui se fait et éventuellement participer à des expérimentations

Action 1 (grands projets) :

- au stade des études, sur un projet, réaliser un bilan simplifié cycle de vie des émissions de GES du projet et de ses variantes techniques (**2024**)
- intégrer le suivi du bilan des émissions de GES dans le cadre du DCE si accord de la DREAL (**2024/2025**)
- suivre les émissions pendant la phase travaux (**2024/2026**)
- faire un bilan des émissions après travaux et comparer aux émissions avant (**2027**)

Action commande publique :

- rédiger des clauses types et adapter le contrôle extérieur
- mettre en place dans certains marchés à partir de **2025**
- identifier les projets éligibles aux expérimentations (**2024/2025**)

Freins

Temps passés en études et travaux plus longs, compétences actuellement réduites sur ces sujets, risque juridique sur les marchés de travaux si les outils ne sont pas suffisamment maîtrisés Définition de taux, clauses et/ou critères communs Marchés à BC difficilement modifiables pendant les quatre ans de leur exécution Obligations réglementaires à mettre en cohérence avec nos objectifs

Leviers

AMO Cerema prévue sur le bilan GES des grands projets, GT déjà existants (cf. TEDET, APAQ, GR des DIR sur les critères environnementaux) Les autres services routiers de l'État travaillent également sur le sujet, les entreprises également Gain économique souvent concomitant avec le gain de GES. Se focaliser prioritairement sur les éléments qui ont le plus d'impact sur les EGES Opérations spécifiques à court terme éligibles pour expérimentations Pénalités à ajouter dans les marchés pour inciter les titulaires à respecter les caractéristiques des marchés

Évaluation

Indicateurs quantitatifs

Taux moyen d'agrégats recyclés Taux de chantiers avec enrobés à température abaissée
Nombre d'expérimentations

Indicateurs qualitatifs

Niveau de connaissance des émissions de GES dans les projets

Partenaires à mobiliser

Cerema, FNTP/FRTP, Syntec DREAL, DGITM

DIAGNOSTIC

Objectifs existants pour les VL mais pas pour les VUL et PL (hors engagements nationaux du plan Climat)

Électrification des outils portatifs (débroussailleuses, ...) et des VL

Réflexions existantes sur les déchets et l'entretien des dépendances

Cibles

CEI (cf. note verdissement de la flotte) % de taux d'électrification de la flotte VL lancer une expérimentation sur les fourgons électriques et les PL, 40 % de niveau d'avancement de la cartographie des puits de carbone

Liste des actions

Action 0 : faire un bilan de l'activité d'exploitation et d'entretien courant pour identifier les leviers de réduction des GES et actions pouvant être évitées

Action 1 : poursuivre l'électrification de la flotte / émergence des énergies nouvelles renouvelables dans notre consommation en mobilité

Action 2 : poursuivre l'électrification de l'outillage

Action 3 : décarboner les marchés d'entretien courant dont poursuite et mise en œuvre en fonction des RETEX des expérimentations sur les dépendances vertes (poursuite des actions engagées : écopaturage, réutilisation des déchets verts, méthanisation des coupes, imposer la filière de déchets ?) ...

Action 4 : identifier et développer des puits de carbone sur nos dépendances (plantation d'arbres pour le bois, restauration de zones humides pour compensation carbone en interne ou externe par convention)

Points de vigilance

Niveau de service à garantir

Méthode du bilan GES à cadrer (périmètre, etc) - à analyser en lien avec les autres enjeux (moyens, biodiversité...)

Vérifier l'opportunité de l'électrification en fonction des usages et les performances des véhicules en amont pour en assurer l'acceptabilité

Développer les bornes électriques adaptées (PL)

Remplacer en fonction de l'usure des véhicules

Vérifier l'opportunité de l'électrification en fonction des usages (autonomie) et les performances des outillages en amont pour en assurer l'acceptabilité

Sourcing à faire, discussion avec les autres DIR/exploitants

Groupe de travail à faire sur la décarbonation de la commande publique (cf. fiche décarbonation des projets)

Gains et coût à analyser, à faire dans le bilan GES de la DIR Nord-Ouest

Planning général :

2024 : actions 0, 1 et 2 pour l'analyse/réalisation d'un plan d'action avec objectifs chiffrés et en continu pour la mise en œuvre

2024 : actions 3 et 4 groupes de travail pour plan d'action fin **2024** et mise en œuvre **2025/2027**

Freins

Coût du remplacement des biens actuels → LFI
Disponibilité et autonomie des véhicules et des outillages
Moyens pour identification et valorisation de nos dépendances concernées

Évaluation

Indicateurs quantitatifs

Taux d'électrification de la flotte, outillage. Nombre de dépendances/zones optimisées. Bilan GES/ GES économisées (méthode de calcul à cadrer)

Indicateurs qualitatifs

Niveau d'avancement de la cartographie des puits de carbone

Partenaires à mobiliser

Autres DIR, DREAL, Cerema, associations, ONF, OFB, installations de méthanisation

DIAGNOSTIC

Connaissances inégales sur l'impact carbone de nos activités. Le bilan carbone de la DIR Nord-Ouest date de 2015 et reste partiel, surtout concernant l'impact des chantiers. Bonnes pratiques non mises en avant (ex SI A84)

Cibles

Public, entreprises TP, interne ministère dont interne DIR Nord-Ouest
 Deux actions de communication par an (au moins un article dans le «En route» par an et 1 publication internet). Un engagement public pris (pourrait être une déclinaison locale du pacte d'engagement?), une rencontre avec les fédérations du TP et Syntec

Liste des actions

Action 1 : communiquer sur la décarbonation des activités d'exploitation et d'entretien en interne : en route, journée des cadres, journées agents...

Action 2 : communiquer et s'engager publiquement sur la décarbonation des projets (auprès des entreprises de TP et du public via un pacte d'engagement)

Action 3 : développer un kit communication (interne + externe) autour de la décarbonation

Points de vigilance

Effacer les préjugés

Atteindre tous les agents

Respecter les engagements et savoir les chiffrer

S'assurer de la bonne compréhension externe de nos objectifs et contraintes

formation/sensibilisation des agents qui communiquent sur les GES

qualité/incertitudes/périmètre du bilan carbone de la DIR le cas échéant, comparabilité avec d'autres bilans (antérieurs, postérieurs ou autres DIR)

Planning général :

2024 : communication internet. Réalisation du kit décarbonation.

2024 - 2025 : établissement d'un projet Pacte d'engagement. Signature du document en **2025**

Freins

Préjugés internes et externes
 Moyens à déployer (humains, financiers)

Leviers

Marché de prestations de communication à renouveler pour début 2025 : réflexion en 2024 pour intégrer l'objectif au marché

Évaluation

Indicateurs quantitatifs

Taux de réalisation des actions planifiées
 Nombre d'actions de communication menées

Indicateurs qualitatifs

Engagements publics pris
 Connaissance des enjeux, leviers et actions de décarbonation des activités en interne

Partenaires à mobiliser

CVRH, FNTP, FRTP, Syntec
 AMO communication

DIAGNOSTIC

État des lieux des connaissances :

- Atlas environnemental : N2000, ZNIEFF, zones humides, aires de protection de captage, TVB (Trame Verte et Bleue) régionale...
- Recensement flore dont espèces exotiques envahissantes sur l'ensemble du réseau
- Suivi et recensement des collisions faune sur le réseau DIR Nord-Ouest
- Recensement du patrimoine arboré de la DIR Nord-Ouest (et état sanitaire)

Etudes/travaux réalisés :

- Restauration de continuités écologiques par l'aménagement de passages pour la faune (loutre)
- Identification par la DREAL Normandie de 42 « points noirs » TVB liés aux infrastructures de la DIR Nord-Ouest
- Etude des zones à risques de collision (ZRC) par le MNHN
- DOEDV (Document d'Organisation de l'Entretien des Dépendances Vertes) adopté en juillet 2023
- PEDV (Plan d'Entretien des Dépendances Vertes) disponibles pour certains CEI.
- Eco-pâturage (développement, suivi et bilan à mettre en œuvre)
- Fenaison (développement, suivi et bilan à mettre en œuvre)
- Marchés disponibles : Etudes environnementales ponctuelles (SEGED), diagnostic arbres (en cours de renouvellement),
- Expérimentations ponctuelles de développement de la biodiversité : projet suite appel à projet biodiversité, parcelles en libre évolution (transfert de domanialité à envisager), installation de ruches sur dépendances
- Traitement des EEE : des actions menées sur différents CEI et différentes espèces. Evaluer l'efficacité et améliorer le traitement dans les zones en limite de domanialité (travaux concertés).

Partenariats existants :

- Associations : FREDON, CBN, MNHN, CEN.... Sur diverses missions dont missions de formation
- DREAL Normandie : construction d'une feuille de route partagée – échanges a minima 2 fois par an
- Partenariats à monter : Agence normande pour la biodiversité et le développement durable + équivalent CVL
- Partenariat en cours de développement avec l'OFB

Interactions inter-services :

- SPT/Districts : définition et mise en œuvre de pratiques d'entretien limitant les impacts.
- SPT/SIR : choix de variantes techniques et d'organisation du chantier limitant les impacts

Cibles

100 % de PEDV conformes au DOEDV dans les CEI. 5 continuités écologiques restaurées. 100 % des agents sensibilisés à la transition écologique. 100 ha en éco-pâturage ou fenaison

Liste des actions

Action 1 : Piloter la thématique biodiversité, communiquer en vue de sensibiliser les agents et les usagers, et valoriser nos actions

Action 2 : Poursuivre, conforter et actualiser les connaissances concernant la biodiversité aux abords du RRN

Action 3 : Mettre en œuvre des actions de gestion et d'entretien des dépendances favorables à la biodiversité

Action 4 : Mettre en œuvre des actions (travaux d'aménagement, études) visant au maintien et à la restauration des continuités écologiques

Points de vigilance

Associer les CEI très en amont afin de prendre en compte leurs contraintes et emporter leur adhésion.

Planning général :

Action 1

- **2024** : Relancer les groupes de travail relatifs à la biodiversité regroupant un correspondant de chaque service (dépendances vertes, dépendances bleues, EEE, bruit...)
- **2024 - 2025** : Programmer des réunions régulières permettant notamment aux CEI de partager leur expérience et de valoriser leurs pratiques favorables à la biodiversité : écopâturage, fenaison, libre évolution, fauchage en damiers...

Action 1

- **2024 - 2025** : Accélérer l'accès aux données sous SIG par des formations des agents et présentation des données disponibles
- **2024 - 2026** : Organiser des journées d'information sur la nature et la biodiversité aux abords du RRN à destination des agents, en s'appuyant sur les CEI pilotes d'expérimentations (par exemple Bayeux et Gonfreville).
- **2024 - 2026** : Communiquer auprès des usagers sur les modes d'exploitation et les objectifs (par exemple fauchage raisonné), avec l'aide de la cellule communication quant aux supports adaptés (site internet, pancartes, visites de sites ?).

Action 2

- **2023** : Etablir un programme pluriannuel d'inventaire de la faune aux abords du RRN ;
- **2024** : Élaborer un programme pluriannuel de diagnostics phytosanitaires et écologiques sur le patrimoine arboré de la DIR Nord-Ouest ;
- **2024 - 2026** : Réaliser les inventaires faune selon le programme pluriannuel défini et étudier la possibilité de mettre en place des partenariats associatifs pour leur mise en œuvre ;
- **2024 - 2026** : Compléter le SIG DIR Nord-Ouest des données disponibles et pertinentes
- **2024** : Relancer le partenariat avec les CBN : mettre à jour les inventaires flore disponibles, en partenariat avec les CBN.

Action 3

- **2023 - 2024** : Présenter le DOEDV aux districts et CEI, et faire évoluer le DOEDV en fonction des exigences de l'OFB et des contraintes des CEI ;
- **2023 - 2024** : Mettre en œuvre un modèle de PEDV pragmatique et fonctionnel ;
- **2023 - 2024** : Faire émerger la rédaction des PEDV dans tous les CEI qui valorisent la connaissance du patrimoine routier et environnemental et proposent des pratiques de gestion adaptées aux différentes situations ;
- **2023 - 2026** : Poursuivre le partenariat avec la DREAL Normandie
- **2023 - 2024** : Réaliser une doctrine de la gestion et de l'entretien des dépendances partagée avec l'OFB et la DREAL Normandie ;
- **2023 - 2024** : Mise en œuvre de plans de gestion des EEE ayant un impact sur la santé, en partenariat avec les CBN. Réalisation d'un programme d'entretien et rédaction d'un marché de lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;
- **2024 - 2025** : Réaliser un diagnostic des dépendances du réseau qui pourraient faire l'objet de pratiques/aménagements en faveur de la biodiversité ;
- **2025 - 2026** : Rédiger un cadre recensant les conditions à réunir pour que ces pratiques soient adaptées à l'entretien des dépendances ; les partager avec le SIR pour prise en compte dans les projets ;

Action 4

- **2023 - 2024** : Poursuivre les aménagements en faveur de la loutre et autre petite faune ;
- **2023 - 2024** : Rédiger un marché de diagnostic et hiérarchisation des points noirs de la trame verte et bleue sur le RRN ;
- **2024 - 2025** : Établir des diagnostics locaux et projets de restauration sur ces points noirs ;
- **2025** : Élaborer un programme de travaux pluriannuel de rétablissement des continuités écologiques ;
- **2025 - 2026** : Rédiger un marché travaux à bons de commande pour la mise en œuvre de ce programme ;
- **2024 - 2026** : En parallèle, réaliser un diagnostic de l'éclairage du réseau et élaborer une doctrine permettant de décider dans quel cas maintenir l'éclairage, et dans quel cas le conserver avec un abaissement de puissance et température de couleur la nuit, en vue de préserver et/ou renforcer la trame noire ;
- **2024 - 2025** : Mise en œuvre de l'extinction de l'éclairage des échangeurs de Mondeville et Bessin.

Freins

Résistance au changement de pratiques de gestion des dépendances
Disponibilité moindre des entreprises sur les périodes de travail favorables
Augmentation des délais pour intervention compte tenu des études préalables à réaliser

Leviers

Programmation pluriannuelle permettant d'anticiper les différentes procédures et de les fiabiliser / Bonne connaissance de notre patrimoine / Partenariats avec les associations
Partenariat avec la DREAL Normandie et travaux avec l'OFB niveau régional

Évaluation

Indicateurs quantitatifs

Nombre d'agents formés à la transition écologique / Nombre de diagnostics phytosanitaires et écologiques réalisés (arbres) / Nombre d'inventaires faune / Nombre de PEDV approuvés / Nombre de continuités écologiques restaurées / Surface de dépendances en fenaison ou éco-pâturage

Indicateurs qualitatifs

Approbation du protocole DREAL, OFB, DIR Nord-Ouest de gestion des dépendances vertes et bleues / Validation du plan de gestion des EEE / Etablissement du programme pluriannuel de restauration des continuités écologiques

Partenaires à mobiliser

DREAL, OFB, associations (CBN, Fredon, CEN), autres gestionnaires routiers

DIAGNOSTIC

État des lieux des connaissances :

- Recensement et diagnostic des écrans anti-bruit, environ 90, constituant le patrimoine DIR Nord-Ouest (SPT/MMOA&PQ3D)
- Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) par département (DDT(M))
- Cartes de Bruit Stratégiques (CBS) par département (DDT(M))
- Carte du classement sonore par département (DDT(M))
- Observatoires du bruit (points noirs du bruit dans MapBruit) : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/application-web-mapbruit>

Etudes/travaux réalisés

- Marché DREAL pour la réalisation de mesures sonores
- Absence de politique d'entretien des murs anti-bruit, mais visite des murs anti-bruit et entretiens ponctuels

Inter-actions avec les autres services :

- Organisation interne à la DIR Nord-Ouest à établir pour le transfert de données aux autres services de l'État pour l'élaboration des cartes de bruit et PPBE
- Organisation avec les DDT(M) et la DREAL pour la gestion des plaintes

Cibles

- 100 % des points noirs bruit identifiés (mesures réalisées)
- Plan d'entretien du patrimoine de murs anti-bruits élaboré
- 25 % des écrans anti-bruit prioritaires remis en état

Liste des actions

Action 1 : Mettre en œuvre un pilotage inter-administrations et améliorer les connaissances en partenariat avec les DREALs et DDT(M)

Action 2 : Définir un programme hiérarchisé d'entretien et de réparation des écrans anti-bruit et intégrant lorsque cela est possible des fonctionnalités supplémentaires

Action 3 : Mettre en œuvre des actions dans les secteurs déjà recensés comme prioritaires (réduction des vitesses, enrobés acoustiques, écrans antibruit), évaluer l'efficacité de ces actions et assurer le lien avec les collectivités afin de mobiliser des financements tiers.

Points de vigilance

Respecter le rôle de chacun des acteurs dans la politique de lutte contre le bruit

Planning général :

Action 1

- **2023 - 2024** : Profiter des comités techniques et comités de pilotage organisés par les DDT(M) pour relancer les échanges avec les partenaires ;
- **2024** : Solliciter le Cerema pour l'organisation de Clubs Bruit ;
- **2023 - 2024** : Etablir un protocole interne DIR définissant les acteurs concernant la thématique et rédiger une démarche en vue de répondre aux sollicitations des DDTM (pour les CBS : transmission des trafics, pour les PPBE : identification des points noirs, actions générales, actions spécifiques);
- **2024** : Etablir avec les partenaires un protocole de gestion des plaintes (qui échange avec le plaignant, traite la plainte, réalise la mesure, propose des actions, etc.).

Action 2

- **2023 - 2024** : Hiérarchisation des écrans anti-bruit selon les enjeux et évaluation de l'état de l'écran, en intégrant une analyse des fonctionnalités supplémentaires éventuelles (adjonction de panneaux photo voltaïques, rétablissement de trame, îlot de fraîcheur,...) ;
- **2024** : Définition des actions envisageables pour l'ensemble des écrans, avec éventuellement une AMO du Cerema en appui ;
- **2024** : Elaboration d'un programme d'actions avec la rédaction de fiches récapitulatives pour chaque écran : situation, problématique, action adaptée, coût, acteurs à mobiliser dans la réparation ;
- **2025** : Rédaction d'un marché de travaux de réparation des écrans ;

Action 2

- **2025 - 2026** : Lancement des premières réparations d'ouvrages ;
- **2024 - 2025** : En parallèle, création d'un groupe de travail avec les CEI visant à définir les modalités d'entretien des écrans existants : pratiques actuelles, difficultés, objectifs, fréquence et type d'entretien... ;

Action 3

- **2024 - 2025** : Agréger les données existantes au niveau départemental pour disposer d'un relevé à l'échelle de la DIR, par le biais d'une étude interne ou Cerema ;
- **2025** : Hiérarchiser les zones à enjeux pour établir un programme d'actions pluriannuel et communiquer avec les collectivités concernées pour mobiliser des co-financements ;
- **2025** : Mettre en œuvre une démarche de résorption des points noirs. Sites potentiels : Morancez (RN123), Calix (RN814), A84) :
 - Prise de contact avec les différents partenaires (DDT(M), DREAL, commune, autres gestionnaires ...) ;
 - Etude de la faisabilité et du gain acoustique apporté par chaque famille de solutions : baisse de la vitesse maximale autorisée, mise en œuvre d'un revêtement phonique, construction d'un écran anti-bruit voire d'un merlon ;
 - Étude de l'isolation de façades si ces solutions sont insuffisantes ;
 - Rédaction d'un marché de travaux ;

Freins

Moyens humains et financiers limités (y compris en DDT(M)s et DREAL)
 Manque d'appropriation de la thématique dans les différents services
 Acceptabilité des solutions de traitement par les riverains
 Complexité de l'organisation des services de l'État sur la thématique

Leviers

Plan de modernisation des infrastructures incluant les opérations de résorption des PNB
 Données et état des lieux existants (PPBE, cartes de bruit, diagnostic des MAB)

Évaluation

Indicateurs quantitatifs

Nombre de mesures de bruit réalisées ;
 Nombre de PNB résorbés ;
 Nombre d'opérations d'entretien de MAB.

Indicateurs qualitatifs

Approbation de la démarche interne DIR ;
 Approbation d'un protocole inter-administrations de gestion des plaintes ;
 Etablissement d'un plan d'entretien des MAB ;
 Etablissement d'un programme pluri-annuel de résorption des PNB.

Partenaires à mobiliser

DREAL/DDT(M), Cerema, autres gestionnaires en cas de multi-exposition



DIAGNOSTIC

État des lieux des connaissances :

- Atlas environnemental (N2000, ZNIEFF, Zones humides, Aires de protection de captage, TVB régionale)...
- Recensement du patrimoine bassins de la DIR Nord-Ouest et de son état – 580 bassins, 230 points bas non traités, réseaux non séparatifs en traversée d'agglomérations,
- Recensement partiel des arrêtés loi sur l'eau
- Absence de mesures de la qualité de nos rejets dans le milieu
- Document d'organisation de l'entretien des dépendances bleues (DOEDB) en cours de finalisation
- PEDB disponible dans certains CEI (à confirmer)

Etudes/travaux réalisés :

- Diagnostic approfondi de 15 bassins de l'A28
- Suivi de la pollution dans des noues à redans au Havre (A29/A131) : suivi de la migration de la pollution sur différentes hauteurs en 2014, 2015 et 2016. Les conclusions n'étaient pas franches, il aurait fallu continuer avec un protocole un peu plus élaboré (pistes de réflexion),
- Étude de diagnostic de l'assainissement de la RN 10 en traversée de Saint Ouen et Vendôme (en cours)
- Etudes en cours : RN 13 dans le calvados, RN 154 (Caer), Contournement d'avranches, RN 13 Evreux – Chauffour...
- Marchés disponibles : entretien des systèmes d'assainissement, entretien des bassins (en cours),
- Mise en œuvre de cuve de récupération d'eaux de pluie dans certains CEI
- Expérimentations antérieures : géotextiles contenant des bactéries pour abattre la pollution (projet SIR), voie verte perméable (CD76), Traitement de la pollution par des cunettes enherbées (association Adopta)

Partenariats :

- DREAL Normandie – SMI pour la modernisation de l'assainissement sur 1 section de l'A28
- Partenariat à monter : services polices de l'eau des DDT(M), OFB, Agence de l'eau, ...

Interaction interservices :

- SPT/Districts : définitions et mise en œuvre de pratiques d'entretien limitant les impacts
- SPT/SIR : choix de variantes techniques et d'organisation du chantier limitant les impacts

Cibles

- DOEDB validé et diffusé
- 100 % de PEDB dans les CEI
- 100 % des bassins prioritaires entretenus
- 100 % des bassins visités
- Priorisation des secteurs de mise aux normes de l'assainissement réalisée

Liste des actions

- Action 1 : Pilotage partagé de la thématique qualité de l'eau et préservation de la ressource**
- Action 2 : Amélioration de la connaissance du fonctionnement hydraulique du réseau et de ses abords et priorisation des secteurs à traiter**
- Action 3 : Mise en oeuvre de modes de gestion durable des dépendances bleues (DOEDB) et d'actions de préservation de la ressource en eau (récupération des eaux de pluie, infiltration des eaux de ruissellement,...)**
- Action 4 : Mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuel de mise à niveau de l'assainissement, en favorisant les techniques alternatives et en privilégiant les techniques d'infiltration à la parcelle.**

Points de vigilance

- Associer les CEI en amont
- Réglementation (LSE)

Planning général :

Action 1

- **2024 - 2026** : Conforter les connaissances disponibles sous SIG
- **2024 - 2026** : Diffuser la connaissance, communiquer et former :
 - » réalisation de supports de communication (plaquette/recueil) à destination des services et usagers
 - » organisation de journées d'information et de visites de sites sur les thématiques environnement,
 - » établir et mettre en œuvre des programmes de formation adaptés aux personnels,
- **2024 - 2026** : Animer le référentiel et la politique environnementale
- **2024** : Organiser des temps d'échanges entre les animateurs du domaine et les référents sectoriels : relancer le groupe de travail dépendances bleues
- **2024** : Devenir adhérent de l'association Adopta et organiser une formation sur les techniques d'assainissement alternatives (2024)
- **2024** : Organiser des rencontres avec les services Police de l'Eau pour connaître leurs attentes et présenter notre souhait de mettre en œuvre des techniques d'assainissement alternatives
- **2025 - 2026** : Dans le cas des projets de mise à niveau, contacter le SMBV concerné pour étudier la possibilité d'une action conjointe.
- **2024** : Faire un bilan des conventions de gestion des réseaux d'assainissement disponibles et prendre contact avec les différents gestionnaires pour déterminer le partage des responsabilités.

Action 2

- **2024** : Lancer un marché d'études visant à prioriser les actions de remise à niveau de l'assainissement du réseau basé sur l'évaluation et la notation des ouvrages (classification de type IQOA), sur la hiérarchisation des zones, sur l'évaluation des risques de pollution accidentelle, et prenant en compte les points bas non traités
- **2024 - 2025** : Lancer un marché d'études hydrauliques permettant d'élaborer des projets de mise à niveau des secteurs jugés prioritaires, en faisant intervenir des techniques d'assainissement alternatives dont l'infiltration à la parcelle chaque fois que le contexte le permet ;
- **2024 - 2025** : Recenser les secteurs qui pourraient être désimperméabilisés

Action 3

- Gérer durablement les dépendances bleues :
 - » **2023 - 2024** Finaliser le DOEDB et le présenter dans les districts avec mise en place d'une visite périodique des bassins et d'une cotation de type IQOA permettant de définir le type d'entretien à réaliser
 - » **2024** Mettre en œuvre un modèle de PEDB pragmatique et fonctionnel
 - » **2024 - 2025** Faire émerger la rédaction des PEDB dans tous les CEI, valorisant la connaissance du patrimoine et proposant des pratiques de gestion adaptées aux différentes situations ;
- Collecter et réutiliser les eaux de pluie :
 - » **2024 - 2026** Équiper tous les CEI de cuves de récupération de l'eau de pluie, et organiser l'utilisation pour les stations de lavage et la saumure.
 - » **2024 - 2026** Équiper les aires de repos/service de cuves de récupération de l'eau de pluie pour les usages sanitaires.
- Recherche de techniques innovantes :
 - » **2024 - 2026** Étudier la possibilité de créer des places de stationnement VL des aires en structure perméable avec stockage et infiltration de l'eau de pluie
 - » **2025 - 2026** Mettre en place un îlot de fraîcheur en lien avec une collectivité
 - » Rechercher des matériaux innovants pour limiter la création de bassins,
 - » Explorer les alternatives et étudier les retours d'expériences (CEREMA, autres gestionnaires routiers, police de l'eau)
 - » Mener des réflexions sur un changement de pratiques concernant les emprises dédiées à l'assainissement
- Evaluer la qualité de l'eau : Mettre en place la mesure de la qualité de l'eau avant rejet (**2024**)

Action 4

- Lancer un marché de maîtrise d'œuvre de travaux d'assainissement pour mettre en œuvre le programme d'actions (**2024 - 2025**)
- Étudier les bassins qui pourraient faire l'objet d'un aménagement favorable à la biodiversité (plantations, travaux à la marge pour les rendre accueillants pour les amphibiens...) (2024) et mettre en œuvre un programme de travaux (**2025 - 2026**)
- Réaliser l'étude hydraulique sur les communes de Saint Ouen et Vendôme et étudier la possibilité de séparation des réseaux en lien avec les collectivités (**2023 - 2026**)
- Moderniser l'assainissement de l'A28 (action DREAL Normandie) (**2023 - 2026**)
- Assurer la remise en état des 60 bassins identifiés (hors secteurs jugés prioritaires en cours de définition) (2024 - 2026)

Freins

Coût très élevé de la réhabilitation des bassins – difficultés de financement
 Nombre de bassins très important et nombre de bassins en mauvais état important
 Délais liés aux procédures loi sur l'eau

Leviers

Partenariat à monter avec les collectivités / Adhérer à l'association ADOPTA
 Bonne connaissance du patrimoine à conforter
 Plan de modernisation des infrastructures incluant des opérations de protection de la ressource en eau (qualité et quantité)

Évaluation

Indicateurs quantitatifs

Nombre de PEDB approuvés
 Diminution de la consommation d'eau : quantité d'eau potable économisée
 Surface désimperméabilisée
 Nombre de sites équipés de la mesure de qualité de l'eau (à terme : nombre de prélèvements dont la qualité de l'eau est jugée bonne)
 Nombre de bassins mis à niveau
 Linéaire de voirie mise en conformité
 Nombre de visites de bassins réalisées

Indicateurs qualitatifs

Mise en œuvre d'un programme de formation des agents
 Hiérarchisation du réseau
 Approbation du DOEDB

Partenaires à mobiliser

DREAL/DDT(M), Cerema, autres gestionnaires en cas de multi-exposition



DIAGNOSTIC

Pour l'ensemble de ses implantations y compris équipements, la DIR Nord-Ouest a consommé en 2019, 3 450 MWh d'électricité (dont 1 900 MWh pour le tunnel de la Grand'Mare et le pont Flaubert), 1 650 MWh de gaz, 0 fioul (bilan des factures).

L'ambiance thermique (chauffage, rafraîchissement) des sites est assurée par des chaudières/climatiseurs selon l'isolation des bâtiments et dans le respect des consignes de température.

Les équipements informatiques représentent environ 20 % de la consommation électrique tertiaire, dont 2/3 en période d'inactivité

En France, les déplacements domicile-travail et professionnels représentent 0,4 TCO2 équivalent par actif. Soit 1/5^e de l'objectif maximal de 2 TCO2e par habitant en 2050 pour le maintien du réchauffement climatique en dessous des 2°C. Ces déplacements s'effectuent majoritairement en voiture avec 1 seule personne.

Cibles

- Nos bâtiments et leur usage
- Nos équipements électroniques et leur usage
- Nos moyens de déplacements et leur usage

Liste des actions

1 – Réduire les consommations dans le bâtiment et les activités numériques

2 – Réduire les consommations en matière de mobilité et favoriser les conduites écoresponsables

Points de vigilance

- Avoir une connaissance et un suivi de nos consommations énergétiques
- Sensibiliser les agents à un usage écoresponsable du « numérique »
- Sensibiliser les agents à l'écoconduite sur les VThermique
- Autonomie suffisante des véhicules
- Avoir une flotte suffisante de Véhicules Électriques (VE) sur les sites DIR Nord-Ouest en remplacement des Véhicules Thermiques (VT)

Planning général :

Action 1

A) Chauffage / Climatisation / ECS / Efficacité énergétique des bâtiments :

- optimiser l'efficacité énergétique des bâtiments en s'inscrivant dans la démarche « *Task Force Agile* »
- s'inscrire et communiquer sur les mesures du décret tertiaire qui s'imposent sur les (propriétaires des) bâtiments.
- étudier des solutions alternatives de chauffage et/ou de production d'eau chaude : pompes à chaleur, géothermie, aérothermie...(2024/2025)
- lancer un diagnostic (type, âge, état...) des installations de production d'eau chaude et de chauffage (2024)
- programmer et lancer les travaux de modification éventuelle des installations (2024/2026).
- consignes de températures : faire respecter les consignes imposées de 19°C l'hiver et 26°C l'été. En cours d'application.
- Lancer une campagne d'affichage et de sensibilisation pour une meilleure acceptation et implication des agents prendre l'exemple de la communication nécessaire sur Abaquesne – température de consigne et suppression de l'eau chaude dans les sanitaires
- Lancer l'étude sur l'installation d'un système d'automatisation et de contrôle des bâtiments (BACS) permettant un pilotage intelligent du chauffage (et du refroidissement le cas échéant) des bâtiments mais également la récupération des données de consommation. (2024Obligation de mise en place 2027 selon puissance du chauffage ;
- Mettre en place le BACS sur l'ensemble de la DIR Nord-Ouest (2025)

B) Éclairage, consommation électrique :

- installer des sous-compteurs permettant de suivre les consommations plus finement dans l'ensemble des sites de la DIR
- généraliser les détecteurs de présences dans les toilettes, halls et couloirs (2024)
- installer des systèmes crépusculaires et programmables dans les couloirs
- généraliser les éclairages à LED dans les bureaux du bâtiment Abaquesne (2024)
- supprimer les éclairages énergivores encore présents : lampes de bureaux, halogènes...(2024)
- installer des éclairages d'appoint à très faible consommation sur les postes de travail (2024)
- optimiser l'installation des bureaux au regard de la lumière naturelle
- mettre en place une campagne de sensibilisation pour inciter les agents à éteindre les éclairages, les écrans, les ordinateurs en quittant leur bureau (2024)
- développer le rôle des ambassadeurs sobriété sur ce sujet
- installer des programmeurs afin de couper l'éclairage au-delà de 20h30 dans les couloirs et les bureaux (2024) (Abaquesne)

C) Numérique :

- réduire la consommation des appareils informatiques : mettre en place la programmation de la coupure des ordinateurs individuels (paramétrage) au-delà d'une certaine heure (2024) (Abaquesne notamment), éteindre les écrans totalement (pas de veille)
- vérifier que la mise en veille automatique est programmée sur l'ensemble des copieurs (2024)
- évaluer la possibilité d'ajuster à la hausse la température dans la salle serveur. Envisager l'installation de système de refroidissement passifs (2024)
- supprimer les écrans superflus (écrans d'accueil des CEI)
- mettre en place une animation des ambassadeurs sobriété sur le sujet
- communication sur les usages de nos outils numériques et leurs impacts

Action 2

- Relancer les formations en termes d'écoconduite ;
- Poursuivre les formations à l'utilisation des véhicules électriques ;
- Favoriser le covoiturage (si 2 personnes et plus d'un même département à une réunion) à titre personnel et professionnel ;
- Mettre à disposition des agents le plan des aires de covoiturage et les lieux de résidence, ainsi que les caractéristiques des parkings relais et des infrastructures pour les modes doux ;
- Favoriser les visioconférences (si plusieurs sites concernés), notamment avec les services parisiens ;
- Favoriser le télétravail des agents «qui pourraient contribuer à la pollution » lors des pics de pollution ;
- Étudier la possibilité d'augmenter des plages horaires de présence non obligatoire (avant 7-9h et 16-après 19h) pour éviter les flux des heures de pointe
- Densifier le parc de véhicules électriques ;
- Mettre à disposition des vélos électriques pour les réunions courtes distances (CEREMA, Cité administrative, Préfecture, Métropole...) ou une AMI (mini VL électrique) ;
- Favoriser l'utilisation des transports en commun pour les réunions sur le territoire de la métropole ;
- Sensibiliser sur l'intérêt et les gains du PDMA et de la prise en charge à 75 % par l'employeur de l'abonnement de transport en commun.

Freins

Budget ; disponibilité ; motivation et implication des agents ; faisabilité technique, plan de charge, stratégie immobilière
 Maintien des vélos électriques en bon état de fonctionnement, communication sur les possibilités offertes en modalité de déplacement
 Idées reçues sur les consommations invisibles d'énergies de chaque agent
 Sensation que nos efforts individuels n'auront que très peu d'impact sur la consommation globale d'énergies
 Contraintes techniques ou réglementaires qui peuvent diminuer voire bloquer certaines actions de sobriété
 Difficultés d'évaluation quantitative des consommations d'énergies

Leviers

Réglementation en constante évolution au sujet de la sobriété énergétique
 Application(s), site Intranet, planning réservations véhicules,
 Partenariats avec d'autres services/collectivités/entreprises déjà dans cette démarche

Évaluation

Indicateurs de réalisation

Taux de réalisation des actions retenues
 Recyclage tous les 3 ans pour les formations éco-conduite, échéance à 1 an pour les actions autres que le parc de véhicules électriques., ...

Indicateurs quantitatifs

Consommation d'énergie des bâtiments : évaluation des gains
 Diminution consommation énergie fossile ; Taux de remplissage des véhicules, nombre d'utilisateurs application covoiturage, ...

Indicateurs qualitatifs

Taux de satisfaction des usagers, ...

Partenaires à mobiliser

Agents, ambassadeurs sobriété, ADEME, RPIEs, Métropole, autres services de l'État (cité administrative, CEREMA...).

DIAGNOSTIC

État des lieux actuel : la DIR Nord-Ouest utilise actuellement une flotte de véhicules composée de :

- VL dont seuls quelques-uns sont électriques ou hybrides
- PL qui sont actuellement 100 % thermiques

En 2023, seule une aire de services est équipée d’ombrière pour la production d’énergie renouvelable. Une éolienne est implantée sur un site. En 2023, seules deux aires de services sont équipées d’ombrières pour l’alimentation d’IRVE.

Cibles

L’ensemble des sites de la DIR Nord-Ouest sera équipé en IRVE pour les VL.
Aires de repos équipées en IRVE.
Évolution des comportements (plus d’usage des véhicules électrique)

Liste des actions

1 – Contribuer au développement des IRVE à destination des usagers

2 – Réduire les consommations en matière de mobilité et favoriser les conduites éco-responsables

Points de vigilance

Éviter la mise en place de PPP en matière d’énergies renouvelables sur notre foncier DIR Nord-Ouest, travailler et inclure les collectivités locales (CD, collectivités locales, mairies,...)

Sensibiliser les agents à un usage écoresponsable du « numérique »

Sensibiliser les agents à l’écoconduite sur les VThermique

Autonomie suffisante des véhicules

Avoir une flotte suffisante de Véhicules Électriques (VE) sur les sites DIR Nord-Ouest en remplacement des Véhicules Thermiques (VT)

Planning général :

Action 1

Favoriser le déploiement des IRVE équipées d’ombrières dans les aires de services lors du renouvellement des contrats de concession :

- 2023 : Renouvellement des concessions sur 3 aires
- 2024 : Renouvellement des concessions sur 2 aires
- 2025 : Renouvellement des concessions sur 1 aire

Favoriser le déploiement des IRVE sur les aires de repos de la DIR Nord-Ouest

- 2023 :
 - » Finaliser le SDARS et identifier les itinéraires prioritaires pour l’implantation d’IRVE sur les aires de repos
 - » Étudier les possibilités de déploiement des IRVE sur 1 ou 2 aires de repos via un appel à projets
 - » Lancement de l’étude de faisabilité pour la réhabilitation de 2 aires de repos y compris déploiement de bornes de recharge
- 2024 :
 - » Lancement de l’appel à projets pour l’installation d’une station IRVE sur une aire de repos et mise en œuvre de l’AOT
 - » Recrutement du MOE pour la réhabilitation de 2 aires
 - » Lancement de l’étude de faisabilité pour la réhabilitation de 2 aires de repos y compris déploiement de bornes de recharge
- 2025 :
 - » Bilan de l’expérimentation de l’appel à projets – Déploiement de la démarche au regard du bilan du SDARS
 - » Mise en œuvre des travaux de réhabilitation des 2 aires de repos
 - » Recrutement d’un MOE pour la réhabilitation de 2 aires de repos
- 2026 :
 - » Poursuite du déploiement sur les aires de repos

Expérimenter un partenariat entre l’État / les CD / les collectivités locales pour installer des IRVE sur des aires de covoiturage les plus fréquentées aux abords de nos réseaux ou sur des parcelles désaffectées (anciennes stations services, anciens restos routiers) :

- 2024 : Initier la réflexion pour identifier au travers du SDARS et des SDIRVE la ou les aires de covoiturage ainsi que les parcelles désaffectées pouvant être pertinentes pour la mise en œuvre d’un partenariat
- 2025 : Mise en place du partenariat et démarrage des études de faisabilités
- 2026 : Mise en œuvre de stations IRVE sur une ou deux aires de covoiturage

Freins

Avancement des SDIRVE différents en fonction des collectivités et intégrant insuffisamment la mobilité de transit

Leviers

Evolution des mentalités
Renouvellement des contrats de concession
Réalisation d’un schéma directeur Nationale pour les IRVE par la DME pour identifier les déploiements prioritaires sur les aires de repos

Évaluation

- Indicateurs de réalisation** Tous les nouveaux contrats de concession prévoient la mise en œuvre de points de recharge électrique
- Indicateurs quantitatifs** Puissance totale installée sur les aires de services
Puissance installée sur les aires de repos
- Indicateurs qualitatifs** Conditions d'utilisation adaptées à l'usage
Bornes de recharges rapides
Nombre d'aires disposant d'une ombrière sur les aires de service

Partenaires à mobiliser

Région Normandie, DAE et marchés UGAP, Conseil départemental, collectivités locales (communauté d'agglomération, mairie,...), Syndicat Mixte d'Énergie



DIAGNOSTIC

État des lieux

Cibles

Émergence des énergies nouvelles renouvelables dans la production – bâtiment et nos aires – Déployer la production d'énergie photovoltaïque pour l'auto-consommation de nos bâtiments et nos aires.

Émergence des énergies nouvelles renouvelables dans la production – activités DIR Nord-Ouest

Émergence des énergies nouvelles renouvelables dans la production – déchets verts

Liste des actions

1 – Produire des énergies nouvelles renouvelables en lien avec le bâtiment

2 – Produire des énergies nouvelles renouvelables sur le foncier DIR Nord-Ouest

3 – Produire des énergies nouvelles renouvelables via nos déchets verts

Points de vigilance

Éviter la mise en place de PPP en matière d'énergies renouvelables sur notre foncier DIR Nord-Ouest

Travailler et inclure les collectivités locales (CD, collectivités locales, mairies...)

Planning général :

Action 1

Déploiement du PV pour l'autoconsommation des CEI et des aires :

- 2023 :
 - » Réaliser un audit énergétique de l'ensemble des CEI
 - » Réaliser un diagnostic et évaluer le besoin sur les aires de services/de repos
 - » Réaliser des tests sur des sites pilotes :
 - » Mise en œuvre d'un tracker solaire sur le CEI de Fleury : 2023/2024
 - » Mise en œuvre d'une toiture photovoltaïque sur le CEI de Gonfreville : 2024/2025
 - » 2024 : réflexion sur l'intégration de la maintenance des PV dans la commande publique DIR Nord-Ouest
 - » 2023 : prise en compte du PV dans le renouvellement des concessions des aires
 - » 2024 : expérimenter un PV (tracker ou autre) sur une aire
- 2025/2026 : Suivre les performances des PV (production et consommation)
- 2026 : Faire un bilan et établir éventuellement un plan d'installation des PV, actualiser la stratégie immobilière pour intégration dans les opérations de rénovation des CEI.
- 2026 : 2024 : réfléchir à la mise en place d'un accord-cadre relatif à l'installation de panneaux PV

Installation d'éoliennes pour la production et l'alimentation des CEI :

- 2024 : retex CEI de Saint-Lô et études d'opportunité à mener pour cibler des CEI
- 2025 : déploiement de nouvelles éoliennes
- 2026 : faire un bilan

Action 2

- 2023/ 2024 : constituer un groupe de travail afin de:
 - » évaluer les domaines où l'intégration des énergies renouvelables peut avoir le plus d'impact
 - » identifier les technologies renouvelables qui conviennent le mieux aux besoins
 - » établir une stratégie et un « cadastre » solaire des implantations potentielles de centrales photovoltaïques
- 2024/2025 : mise en œuvre progressive via différents appels à projets :
 - » mise en place de panneaux solaires sur les dépendances de nos axes
 - » installation d'ombrières photovoltaïques sur des surfaces imperméabilisées de la DIR (parkings, éventuels délaissés routiers)
 - » installation de panneaux sur des murs anti-bruits en lien avec leur réhabilitation
- 2026 : faire un bilan de l'impact carbone de la DIR Nord-Ouest

Action 3

- 2024 Réaliser un diagnostic sur les possibilités techniques en termes de production et en filière d'utilisation (analyse des schémas directeurs existants de méthanisation) – s'appuyer sur les démarches lancées par la DIR Ouest
- 2025/2026 : faire un test sur un ou 2 CEI de production (digesteur/ méthanisation)
- 2026 : Faire un bilan et établir éventuellement un plan de déploiement du dispositif

Freins

Coûts d'investissement initiaux élevés
Complexité technique/manque de compétence en interne sur ces sujets
Plan de charge

Leviers

Réduction du coût de l'énergie et diminution de l'empreinte carbone
Existence de technologies innovantes

Évaluation

Indicateurs de réalisation

Installation d'un PV
Installation d'éolienne
Installation d'unités de méthanisation
Réalisation d'études/diagnostic

Indicateurs quantitatifs

Consommation/production d'énergie (taux d'auto consommation)

Indicateurs qualitatifs

Conditions d'utilisation adaptées à l'usage
Bornes de recharges rapides
Nombre d'aires disposant d'une ombrière sur les aires de service

Partenaires à mobiliser

DIRs, DREALs, collectivités, chambre d'agriculture, secteur des EnRxw



DIAGNOSTIC

Absence de référent / animateur de la thématique au sein de la DIR Nord-Ouest

Compétences absentes au sein de la DIR Nord-Ouest

Thématique portée par d'autres, la DIR Nord-Ouest se positionnerait en facilitateur (posture assez nouvelle)

Beaucoup de choses existent déjà notamment côté DREAL / SMI mais lien non existant pour le moment

Cibles

Identifier, organiser et développer des compétences spécifiques en matière de nouvelles mobilités et nécessaires au positionnement de la DIR Nord-Ouest sur ces enjeux

Liste des actions

1 – Préciser le positionnement du ou des référents internes DIR Nord-Ouest

2 – Définir les compétences nécessaires et assurer la formation le cas échéant de ce ou ces référents.

3 – Définir la politique générale de la DIR Nord-Ouest en matière de nouvelles mobilités, la formaliser et la diffuser.

Points de vigilance

Nombre d'ETP constant

Lien avec la gestion de trafic sur nos axes.

Planning général :

Action 1

2024 – S1 : Préciser le positionnement du ou des référents internes DIR Nord-Ouest

Action 2

2024 – S2 Définir les compétences nécessaires et assurer la formation le cas échéant de ce ou ces référents

Action 3

2025 – S1 : Définition de la politique générale de la DIR Nord-Ouest en matière de nouvelles mobilités avec précisions sur les modalités de pilotage de la thématique au sein de la DIR Nord-Ouest (diagnostic initial, avis projet tiers, suivi a posteriori,...)

Freins

Effort conséquent de formation ou recrutement d'une personne déjà sachante nécessaire
Manque de connaissance de la doctrine technique et sur la thématique en général

Leviers

Partenaires État (DREAL / DDTM) très investis sur le sujet au moins en Normandie
Agents au sein de la DIR Nord-Ouest qui disposent de connaissances de part leurs postes passés

Évaluation

Indicateurs de réalisation

Tous les nouveaux contrats de concession prévoient la mise en œuvre de points de recharge électrique

Indicateurs quantitatifs

Puissance totale installée sur les aires de services
Puissance installée sur les aires de repos

Indicateurs qualitatifs

Conditions d'utilisation adaptées à l'usage
Bornes de recharges rapides
Nombre d'aires disposant d'une ombrière sur les aires de service

Partenaires à mobiliser

DREAL, DDT(M), collectivités territoriales, autres DIRs

DIAGNOSTIC

Relationnel déjà existant avec les partenaires porteurs de projets sur les nouvelles mobilités (collectivités) ; Beaucoup de choses existent déjà notamment côté DREAL / SMI mais lien non existant pour le moment ; Peu d'information auprès des agents sur les initiatives locales (covoiturage), les actions nationales ou locales (PDA, semaine de la mobilité...);

Site intranet et internet existants et bien structurés pouvant être utilisés pour diffuser de l'information.

Cibles

Agents DIR Nord-Ouest, référent(s) DIR Nord-Ouest - Prise en compte des nouvelles mobilités dans les projets DIR Nord-Ouest et dans les avis sur projets tiers - Reconnaissance de la DIR Nord-Ouest comme un acteur pouvant répondre aux questions relevant des nouvelles mobilités sur son réseau

Liste des actions

- 1 – Mettre en œuvre un programme d'acculturation des enjeux de mobilité : vélo, covoiturage, lutte contre l'autosolisme
- 2 – Identifier les outils et les pratiques déjà existants (schémas directeurs, bases de données,...).
- 3 – Améliorer l'information et la participation des agents DIR Nord-Ouest sur le volet déplacement individuel.

Points de vigilance

Acculturation des agents doit être initiée et entretenue dans le temps

Un ou des référents DIR Nord-Ouest doivent être identifiés (cf. objectif 1) pour assurer le pilotage des actions décrites et l'animation de la thématique.

Planning général :

- Action 1** **2024 – S2**
 - Définition du programme d'acculturation aux enjeux de mobilité
 - Mise en place des premières actions d'acculturation (page intranet, référentiel documentaire, mise en place d'un club interne dédié,...)
- Action 2** **2024 – S1**
 - Travail de recensement des outils et pratiques existants via un travail biblio et la sollicitation des agents DIR Nord-Ouest qui disposent de connaissances de part leurs postes passés
- Action 3** **2024 – S2**
 - Initier des rencontres avec les partenaires institutionnels travaillant sur les sujets de la mobilité
- 2024 – S1**
 - Travail sur un plan d'action pour l'amélioration de la participation des agents sur le volet déplacement individuel (déplacements quotidiens et déplacements professionnels)
- Toutes actions** **2025 – S1 → 2026 – S2 :**
 - Poursuite de la démarche et évaluation en fin de période

Freins

Manque de connaissance de la doctrine technique et sur la thématique en général pour les agents. Lien plus facile à créer avec les partenaires institutionnels et les collectivités sur les grands pôles générateurs (Rouen, Caen,...) que sur des secteurs interurbains et éloigné du siège (enjeu sans doute moindre aussi)

Leviers

Partenaires État (DREAL / DDTM) très investis sur le sujet au moins en Normandie
Agents au sein de la DIR Nord-Ouest qui disposent de connaissances de part leurs postes passés

Évaluation

Indicateurs de réalisation Actions de communication réalisées en interne

Partenaires à mobiliser

DREAL, DDT(M), collectivités territoriales, associations

DIAGNOSTIC

Thématique « nouvelles mobilités » portée par d’autres, la DIR Nord-Ouest se positionnerait en facilitateur (posture assez nouvelle)

Beaucoup de choses existent déjà notamment côté DREAL / SMI mais lien non existant pour le moment

Points noirs existants sur le terrain et connus des CEI (parkings sauvages pour co-voiturage, parkings saturés, traversées piétonnes ou vélos,...)

Cibles

Agents DIRNO, référent(s) DIRNO

- Objectiver les pratiques existantes sur notre réseau en matière de nouvelles mobilités (co-voiturage, vélo,...)
- Connaître les points noirs en la matière afin de pouvoir proposer des aménagements et améliorations

Liste des actions

1 – Produire de la donnée relative au taux d’occupation des véhicules.

2 – Produire des indicateurs de trafic vélos.

3 – Identifier les points noirs mobilité et les zones en interface.

Points de vigilance

L’organisation des données et informations doit être anticipée pour en faciliter la présentation et la restitution

Le développement de la compétence au sein de la DIR Nord-Ouest est un préalable pour assurer le pilotage des ces actions

Planning général :

Actions 1 & 2

2024 – S1 : Passation des contrats / marchés pour la production des données

Action 3

2024 – S2 : Organisation et lancement du travail de recensement des points noirs mobilité et des zones en interface (sur la base de la connaissance terrain et des données récupérées via l’objectif 2)

Toutes actions

2025 – S1 → 2026 – S2 : Mise en application et éventuellement début de résorption des points noirs

Évaluation en fin de période

Freins

Disponibilité des compétences et de l’expertise pour encadrer les bureaux études et producteurs de données

Volume important de données à récupérer et à classer

Leviers

Démarche portée par la DMR

Partenaires déjà investis sur ces sujets

Évaluation

Indicateurs de réalisation

Production de données annuelles et intégration au bilan d’activités des Districts

Indicateurs quantitatifs

Base de données des points noirs mobilité

Indicateurs qualitatifs

Partenaires à mobiliser

Collectivités territoriales, associations, DREAL, DDT(M)

DIAGNOSTIC

Chaque intervention sur le réseau constitue un risque pour les agents intervenant. Afin de minimiser ce risque il convient de s’interroger sur certaines de nos interventions pour lesquelles d’autres gestionnaires type concessionnaires autoroutiers ont des pratiques différentes (véhicules en panne, animaux en divagation,...).

Par ailleurs, il est majoritairement constaté que les animaux en divagation ne sont jamais retrouvés.

D’autre part, la mobilisation des équipes d’intervention pour les véhicules en panne peut générer des situations différentes. Il peut arriver que les modes opératoires soient différents lors de la patrouille en heure ouvrable et lors des interventions en astreinte.

Une surexposition en temps et/ou en nombre de véhicules de présignalisation a été identifiée pour un véhicule en panne sur BAU sans empiétement sur la voie circulée.

Cibles

Personnel d’exploitation

Liste des actions

1 – Mener une réflexion sur le niveau de service à apporter dans le cas d’animaux en divagation signalés

2 – Définir les règles d’intervention sur les véhicules en panne.

Points de vigilance

Rappeler la notion d’animal errant ou en état de divagation (pouvoir de police du maire par exemple).

Préciser la notion d’engagement des responsabilités des différents acteurs pour un véhicule en panne sur l’espace public (protocole inter-service, rôle des forces de l’ordre, des usagers, des gestionnaires de RRN-NC ...).

Planning général :

2^e trimestre 2024

- Interrogation de la DMR sur le niveau de service à assurer
- Réflexion dans nos instances locales (club des chefs de CEI, COMEX) sur la traduction de ce niveau de service à la DIR Nord-Ouest (quelle intervention et quelles consignes aux agents ?).

Fin 2024

- Modification du DOV et du guide de la patrouille, validation dans les instances formelles (CSA – FS, CSA)
- Début **2025** : présentation aux agents et mise en application

Freins

Acceptabilité par les agents des mesures prises (impact sur la rémunération) et maintien des niveaux de service des missions essentielles pour les usagers

Leviers

Mesures impulsées par la DMR suite au rapport Lombardi

Évaluation

Indicateurs quantitatifs

Nombre d’expositions d’agent évitées

Partenaires à mobiliser

Potentiellement Préfectures, DDTM, Force de l’ordre, SDIS, dépanneurs

DIAGNOSTIC

La signalisation temporaire qu'elle soit posée au sol, embarquée et lumineuse doit répondre à la réglementation en vigueur, notamment aux principes fondamentaux qui sont précisés à l'article 120 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (IISR) – partie 8°.

Les accidents corporels et/ou matériels sur zones d'intervention impliquant un usager du RNN et les DIR's sont en constante évolution. Depuis dix années, il a été démontré que le comportement non adapté des usagers du RNN et leurs infractions au Code de la Route étaient les causes essentielles des accidents sur zones dans le cadre du traitement des chantiers programmés et des événements aléatoires.

Malgré ce constat, la DIR Nord-Ouest doit tenter d'atteindre le zéro défaut en matière de signalisation temporaire et appliquer le corpus technique existant pour maintenir un professionnalisme reconnu d'exploitant du RNN-NC.

Les axes d'amélioration pourraient se porter sur un diagnostic précis des séquences et un état des lieux à produire et à définir dans un premier temps.

Cibles

Encadrement des CEI
Personnels d'exploitation

Liste des actions

Développer des enregistrements visuels (caméras fixes, dashcam...) pour optimiser nos pratiques à travers :

- | 1- La réalisation d'état des lieux
- | 2- La vérification des dispositifs et des séquences
- | 3- Le contrôle des balisages en régie et externalisés
- | 4- L'utilisation au travers des retex et formations

Planning général :

Élaboration par le DAE d'une feuille de route à l'attention des chefs de district pour une mise en place de l'expérimentation dans un CEI par district :

- Dashcam installées dans l'ensemble des véhicules utilisés pour la pose de la signalisation temporaire et dans un véhicule de CEEP
- visionnages décidés par l'encadrement à la suite de constatations d'anomalies ou pas (bonnes pratiques)

Bilan à un an en vue de la généralisation (ou pas) du dispositif à l'ensemble des CEI)

Freins

La vérification pourrait être réalisée par un CEI voisin. Celle-ci pouvant être mal ressentie par les agents du CEI inspecté, il est proposé que la vérification soit réalisée en interne à chaque CEI.

Leviers

- Amélioration continue dans le cadre des débriefings.
- Remplissage d'une fiche d'analyse à chaque fois qu'une anomalie est identifiée
- Classement des séquences sur serveur (bonnes pratiques/mauvaises pratiques
- 1/4 h sécurité

Évaluation

Indicateurs quantitatifs A déterminer dans le cadre de la feuille de route

Indicateurs qualitatifs A déterminer dans le cadre de la feuille de route

Partenaires à mobiliser

Direction
SG
SPT/PESM/CMR

DIAGNOSTIC

Un plan de prévention des risques routiers (PPRR) a été élaboré en 2018-2019 qui faisait notamment référence au plan ministériel de prévention du risque routier. Ce plan de prévention a fait l'objet d'un premier suivi de son plan d'actions au cours du second semestre 2019.

Depuis la période COVID, le pilotage du PPRR n'a plus été assuré et il faudra attendre l'été 2023 pour qu'un nouveau bilan des actions soit établi.

Par ailleurs, cette même période COVID a vu apparaître de nouveaux modes d'organisation qui interrogent le PPRR établi en 2019 : télétravail et visio-conférences principalement.

On voit par ailleurs une évolution des modes de déplacement vers des modes plus doux tels que l'usage du vélo incité et porté par notre ministère.

Enfin, dans le cadre de l'inspection SST de 2022, l'inspectrice SST dans sa recommandation n°9 indique : « Mettre à jour le PPRR et établir le bilan du PPRR initial et présenter l'ensemble des éléments à la formation spécialisée du CSA »

Cibles

Tous les agents dans le cadre des déplacements professionnels et domicile-travail

Liste des actions

1 – Actualiser le plan de prévention des risques routiers

Planning général :

Présenter le bilan des actions du PPRR **2019** à la FS du CSA : dernière formation spécialisée **2023**

Mettre en place un groupe de pilotage du PPRR en s'inspirant des travaux **2019** : Début **2024** (composition à déterminer avec notamment présence de membres représentants du personnel). Désignation d'un chef de projet.

Mise à jour du PPRR et du plan d'action associé: Second semestre **2024**

Suivi annuel en formation spécialisée: Présentation annuelle du bilan des actions du PPRR

Freins

Certaines mesures préconisées dans le PPRR 2019 représentaient un budget conséquent qui pourrait être de nouveau un frein dans le cadre du PPRR 2023.

Leviers

Les mobilités douces, le recours au transport en commun, les mesures financières d'accompagnement du ministère, l'essor du télétravail et de nouveaux outils numériques sont autant de levier pour diminuer l'exposition des agents lors de la conduite de véhicule.

Évaluation

Indicateurs de réalisation

Mise à jour du PPRR : oui/non

Indicateurs quantitatifs

Nb accidents domicile travail

Nb forfaits mobilité durable (vélo, co-voiturage)

Partenaires à mobiliser

Sécurité routière

CENTAURE

Métropole

Associations cycles...

DIAGNOSTIC

- Une formation Quapodes à l'arrêt depuis 3 ans après une formation initiale de l'ensemble du personnel d'exploitation et encadrements des districts de 2015 à 2019 (environ 400 personnes).
- Des pratiques qui peuvent s'écarter de la règle,
- Nécessité de prendre en compte les derniers textes en vigueur,
- Les formations Préventions et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) suivies sur le volontariat des agents,
- Des recyclages espacés,
- De nouvelles instructions à venir en matière de formation aux premiers gestes (GQS : gestes qui sauvent) avec la possibilité d'orienter ensuite vers le PSC1.

Cibles

Quapodes : le personnel exploitation, l'encadrement en district, les agents des CIGT. Les chefs de projets, chargés de contrôle travaux en SIR et SPT,
Tous les intervenants sur réseau ou chantier (chargés d'études, chefs de pôle)
GQS : tous les agents DIR Nord-Ouest .

Liste des actions

- 1 - Refonder la formation **QUAL**ification à la **PO**se et **DE**pose de la **Signalisation temporaire** en intégrant de nouveaux supports et en interrogeant les fréquences et les cibles
- 2 - Former chaque agent aux gestes qui sauvent

Points de vigilance

- Renouveler le vivier de formateurs.
- Formation à adapter selon les Cibles.
- Formation qualifiante avec tests d'évaluation ou pas ?
- Comment intégrer un volet pratique autre que celui proposé lors de la formation de formateurs **QUAPODES** aux **CVRH** de Rouen et Toulouse conformément au cahier des charges de maîtrise d'ouvrage **DMR**.
- Périodicité des recyclages.

Planning général :

Action 1

Constituer un groupe de travail (début **2024**), rendu (juin **2024**), démarrage des formations (rentrée **2024**)

Action 2

Identifier les formateurs (1^{er} trimestre **2024**), démarrage formation (2^e trimestre **2024**)

Freins

Manque de formateurs, temps disponible pour en former de nouveaux.
Difficulté à accepter de prendre du recul sur ses pratiques

Leviers

- 1 - S'appuyer sur les sachants en exploitation, rendre les agents acteurs,
- 2 - Vivier de formateurs internes (9) **QUAPODES**, Vivier de formateurs **PSC1**, formation **GQS** sur une demi-journée

Évaluation

Indicateurs de réalisation

Valise formation Quapodes actualisée
Plan de formation

Indicateurs qualitatifs

Bilan des formations

Partenaires à mobiliser

En interne : SG/PRH, référent national **QUAPODES**, **COMEX**
En externe : **CVRH**

DIAGNOSTIC

Il est régulièrement constaté que le management ressort comme un facteur primordial dans la QVT professionnelle. La reconnaissance du travail des agents n'est pas toujours au cœur du management des encadrants.

Par ailleurs le niveau de formation et la capacité des uns et des autres est très hétérogène.

Il est noté que les managers n'ont pas toujours accès à toutes les informations qui faciliteraient leurs missions (processus RH, fonctions support, orientation du service, ...).

Il est également noté que les informations ont souvent beaucoup de mal à atteindre les agents : la communication n'est pas cadrée dans nos services. Des réunions de services, de pôle, ..., mériteraient d'être organisées de manière régulière.

Enfin, les processus relatifs aux promotions et indemnités ne semblent pas maîtrisés par tous.

Cibles Tous les encadrants quel que soit le niveau.

Liste des actions

1 – Mettre en place une charte « management ».

Cette charte devra décrire :

- » Les valeurs partagées, les pratiques communes,
- » Les outils mis à la disposition du manager y/c les aides extérieures,
- » Les droits et obligations des managers/managés,
- » Les modalités de management à distance
- » Les bons comportements/postures du manager,
- » Le rôle des adjoints,
- » Les dispositifs permettant d'améliorer la communication descendante,
- » Le parcours de professionnalisation des nouveaux managers...

Points de vigilance

Ne pas mettre en place une charte trop théorique et conceptuelle.

Adhésion des différents encadrants et éventuelle remise en cause de leur mode de management

2 – Organiser des formations continues destinées aux managers.

Différentes thématiques seront prises en compte :

- » Management
- » Gestion de conflits
- » Management à distance
- » Les entretiens pro, ...

3 – Organiser un séminaire des cadres deux fois par an.

4 – Communiquer sur les processus promotion/indemnitaire

rédiger un support pour expliquer les différents processus et les différentes étapes des calendriers

- » Promos : qui quand comment , combien ?
- » Indemnitaire : focus sur RIPSEEP (groupes de fonctions IFSE et CIA)

Il faut rendre ces sujets plus accessibles et compréhensibles.

- » Une note synthétique pourrait être un outil utile pour que le manager explique clairement ces processus à ses agents
- » Communiquer via intranet de façon simple et synthétique
- » Adresser la liste des promouvables à tous les chefs de service (voire tous les managers) avant le début de la campagne CREP de l'année pour qu'ils puissent évoquer ce sujet avec l'agent (sans fausses promesses...)
- » Organiser des réunions régulières SG/RH au sein de chacun des services avec le chef de service, adjoints et chefs de pôles

La communication doit avoir pour cibles les managers mais également les agents pour ce qui concerne les processus promotion/indemnité.

Idéalement 1x/an

Planning général :

- Action 1** Diffusion de la charte mi-**2024**, puis suivi 2024-2026
- Action 2** T1/2024 : recensement des formations existantes / 2024-2026 : offre de formations ciblées
- Action 3** deux fois par an selon planification de la direction
- Action 4** Notes et processus en 2024, puis mises à jour 2025-2026.

Freins

Se donner le temps tant pour la rédaction de la charte que pour son accompagnement au fil du temps. Pas d'action « one shot ».

Leviers

Les agents qui se sont exprimés sur le sujet.
La Direction en portant cet objectif auprès de ses responsables.

Évaluation

Indicateurs de réalisation

Rédaction charte du management.

Indicateurs quantitatifs

Annuellement : Nb de managers ayant suivi une formation.
Nb de séminaire des cadres

Indicateurs qualitatifs

Relations avec le GRH sur les retours des agents
Enquête ? A regarder si intérêt.



DIAGNOSTIC

La cohésion au sein des collectifs est essentielle à la QVT. Certaines actions mises en place en 2023 y ont participé et ont eu un retour très positif : journée des agents et cérémonie des vœux. D'autres moments mériteraient d'être mis en avant pour renforcer la cohésion des équipes

Cibles

Tous les agents

Liste des actions

1 – Organiser des visites de chantiers, des évènements de type cafés thématiques, ...

Organiser au cours de l'année :

- » Visites de chantiers à l'intention de collectifs existants (service, pôle, centre),
- » Cafés thématiques
- » Une réunion de service/an thématique cohésion

2 – Poursuivre l'organisation des cérémonies des vœux et des journées agents.

- » Journée des agents 1x/an
- » Cérémonies des vœux organisées hors CEI

Points de vigilance

Voir si l'organisation de 3 journées agents géographiquement distantes ne peuvent pas être remplacées par une seule.

Voir possibilité de regrouper la cérémonie des vœux avec la journée cohésion des agents.

Prendre en compte celles et ceux qui ne pourront pas y participer : astreinte par exemple.

Planning général :

Action 1

Dès 2024 pour les réunions de service, puis selon opportunités pour les visites de chantiers.

Action 2

Même format en 2024 qu'en 2023. Possibilité de revoir le format à partir de 2025.

Freins

Se donner le temps tant pour la rédaction de la charte que pour son accompagnement au fil du temps. Pas d'action « one shot ».

Leviers

Les agents qui se sont exprimés sur le sujet.
La Direction en portant cet objectif auprès de ses responsables.

Évaluation

Indicateurs quantitatifs

Annuellement : Cérémonies de vœux : fait/pas fait
Nb de réunions de service « cohésion »

Partenaires à mobiliser

Prestataire externe pour l'animation des journées de cohésion à envisager.

DIAGNOSTIC

L'organisation du travail en exploitation nécessite pour maintenir les niveaux de service attendus une capacité à répondre 24h/24h et 7j/7j à toutes sollicitations/interventions. Ces organisations du travail se traduisent par la mise en place d'astreintes, de cycles atypiques (postés). Malgré une organisation robuste et affinée au fil des années, on constate encore que très souvent lors des astreintes, les agents ne peuvent bénéficier pleinement de leur repos minimal. Cela engendre le plus souvent une interruption du repos de 11h00, certes prévu par la réglementation (Décret 2002-259) mais également des temps de travail hebdomadaires parfois supérieurs à 65 heures. Ces situations sont de nature à affecter la santé des agents et à perturber leurs rythmes personnels.

Concernant les astreintes :

Les astreintes d'exploitation sont particulièrement exigeantes, avec des sorties parfois nombreuses et répétées sur la période d'astreinte. Elles peuvent être génératrices d'une certaine fatigue en fin de semaine et les capacités de récupération sont très hétérogènes d'un agent à l'autre, notamment en fonction de l'âge.

Le régime d'astreinte peut perturber l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle :

- Difficulté à organiser sa vie personnelle sur une semaine complète (vie personnelle mise entre parenthèse du fait de pouvoir être sollicité à tout moment et de l'absence de véhicule personnel) ;
- Acceptabilité de la famille, notamment lors des interventions de nuit. Il est à noter que lorsqu'un agent est appelé, c'est bien souvent toute sa famille qui est impactée : réveil ; inquiétude liée aux risques encourus.

Concernant les garanties minimales :

La réglementation permet de déroger aux garanties minimales pour assurer la continuité de service pendant l'astreinte. Pour autant le repos des agents n'est pas toujours assuré dans de bonnes conditions : repos décalé, pas de sommeil de nuit...

Cibles

Essentiellement, les agents assurant des astreintes d'exploitation (agents d'exploitation, chefs d'équipes voire chefs de CEI). Toutefois, la réflexion peut être étendue à l'ensemble des agents soumis aux astreintes.

Liste des actions

1 – Rendre compatible l'organisation du travail avec les niveaux de service et les garanties minimales

- » Réinterroger l'organisation des CEI pour éviter que les repos soient interrompus,
- » Réinterroger l'organisation des astreintes au travers du prisme santé des agents.

Points de vigilance

Rémunération des agents.

Ne pas désorganiser les centres (adhésion des agents).

Pas d'obligation à traiter l'ensemble des CEI en même temps.

Planning général :

Courant 2024 avec DAE et SG dans un premier temps, puis avec COMEX et réseau CCEI
2025 : mise en place d'une expérimentation ou déploiement.

Freins

Impact sur les rémunérations ;
Impact sur les repos récupérateurs (remise en cause possible).

Leviers

La santé des agents

Évaluation

Indicateurs de réalisation

Production des scénarios.

Indicateurs quantitatifs

Nombre de CEI ayant modifié son organisation de travail.

Indicateurs qualitatifs

Veille au travers des : GRH (retours ASS) ; COMEX et réseau des chefs de CEI ; CSA et FS.

Partenaires à mobiliser

L'ensemble des districts.

DIAGNOSTIC

Plusieurs thèmes contribuent à l'amélioration de la QVT :

Gestion du temps de travail :

- Trop de temps consacré à la messagerie, déconnexion, non utilisation des astuces par méconnaissance
- Sentiment de burn-out, de surmenage intellectuel,
- Mauvaise gestion du temps,

Projet immobilier du siège Abaquesne

Les contraintes imposées par la direction de l'immobilier de l'État vont amener le service à mener une réflexion sur une densification importante des locaux d'Abaquesne. Cette densification s'accompagnera de nouveaux modes de travail dans un nouvel environnement ; Il convient de s'assurer que les agents seront accompagnés dans ces évolutions et que les nouveaux locaux apporteront la meilleure QVTCT possible.

Nouvelles fonctionnalités sur les lieux de travail

Certaines demandes ou souhaits des agents pour améliorer leur QVT au quotidien ne sont pas toujours pris en compte.

Cibles

Les agents concernés sont des agents du tertiaire principalement

Liste des actions

Points de vigilance

1 – Diffuser les bonnes pratiques en matière de gestion du temps

a/ Gestion du temps

- Rédiger une charte des temps qui comprend des informations sur : la déconnexion, les bonnes pratiques (temps consacré à la bureautique / temps consacré aux autres tâches), rappeler au manager de ne pas émettre de commandes urgentes le soir ou le vendredi.

b/ Bonnes pratiques

- Réaliser des tutoriaux simples pour améliorer l'utilisation de la messagerie et faciliter leur transmission,
- Proposer des formations bureautiques et de messagerie
- Proposer des 1/4 h bureautiques avec un référent volontaire qui diffuse les trucs et astuces et recueille les questions.

Ne pas rendre obligatoire ces actions, mais favoriser une recommandation forte ou susciter l'envie.

2 – Accompagner le projet immobilier du siège de la DIR.

- Informer régulièrement les agents concernés par le projet : objectifs, échéancier, contraintes, ...
- Donner la possibilité aux agents de se projeter dans un nouvel environnement de travail : espace témoin, échanges avec des agents ayant connu ces mêmes évolutions.

3 – Développer des fonctionnalités au sein des locaux permettant un meilleur épanouissement des agents.

- Développer des fonctionnalités au sein des locaux permettant un meilleur épanouissement des agents

Planning général :

- Action 1** 2024 : rédiger et mettre en place la charte des temps
- Action 2** Selon avancement du projet. Prévoir une première communication officielle tous agents Abaquesne courant 2024.
- Action 3** 1^{er} semestre 2024 : méthode et cadrage de l'action (enquête, boîte à idées)

Freins

Acceptation par les agents et mise en pratique

Évaluation

- Indicateurs de réalisation** Production des supports Nb de réunions de service « cohésion »
- Indicateurs quantitatifs** Nombre de formations réalisées /Nombre de tutoriaux réalisés : objectif 1 par trimestre : Diffusion de la charte du travail
- Indicateurs qualitatifs** Il existe déjà des enquêtes nationales sur le sujet temps de travail. Enquête sur les conditions de travail ?

DIAGNOSTIC

Il est constaté que les agents n'ont pas la possibilité de mettre en avant leur travail auprès de leurs proches et des acteurs locaux (collectivités, médias...). Les centres ne sont pas « visitables » par défaut et il n'y a pas d'occasion de présenter l'activité des agents et les outils utilisés (moyens matériels, ESH, tracteurs, poids lourds,...etc°).

Même si des moments de convivialité existent de façon informelle, il n'y a pas de vraie journée des agents au sein des centres.

Par ailleurs les agents ont peu l'occasion de montrer au public leurs missions et activités.

Cibles

Exploitation essentiellement (CEI, CIGT)

Liste des actions

1 – Organiser des journées portes ouvertes et participer aux semaines thématiques en lien avec la communication

L'action consiste à organiser de manière officielle une journée portes ouvertes dans les centres. Cette journée peut être organisée tous les 3-4 ans et permettrait aux agents d'ouvrir leur centre et d'y inviter famille et amis : exposition statique voire dynamique, présentation, retour d'expérience...

C'est également l'occasion d'inviter les acteurs locaux : élus locaux, entreprises voisines, médias locaux.

La journée se clôturerait avec un vin d'honneur ou repas avec les agents et leur conjoint(e). Le service prendrait financièrement en charge ce dernier.

En complément, il s'agit de profiter de toutes les actions de communication ministérielles ou d'action locale, pour valoriser le travail de nos agents : journées sécurité, actions de sensibilisation, ...

Points de vigilance

Adhésion de l'ensemble du collectif.

Pas de caractère obligatoire.

Planning général :

Selon choix des CEI en lien avec les districts pour les journées portes ouvertes.

Choix des événements entre les districts et la comm.

Leviers

Fierté des agents et cohésion du collectif.

Exceptionnellement, rémunération des organisateurs sur la base d'un forfait d'heures et prise en charge du moment de convivialité de clôture ?

Évaluation

Indicateurs quantitatifs

Nb de journées portes ouvertes / an

Nb d'événements avec participation agents

Partenaires à mobiliser

District / COMM / SG

